

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2023\_1\_8**

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 06 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 16 Décembre 2022

Présents : 18

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Signature d'une  
convention avec le Syndicat  
Mixte de la Fourrière**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Comme chaque année, le Syndicat Mixte de la Fourrière soutient la commune lors des campagnes de stérilisation des chats errants, et verse une participation aux coûts des tests réalisés sur les chats capturés.

Le coût du test ne pourra toutefois, en aucun cas, excéder 25 €. En cas de dépassement, **la différence sera à la charge de la commune.**

Le syndicat met à disposition des trappes de capture à la commune. Ces trappes sont déposées en début de campagne et récupérées au terme de ladite campagne par le syndicat, au plus tard le dernier jour au matin et vides.

**Les pièges sont relevés par un représentant de la commune et tous les trajets médians entre le site de trappage et le cabinet vétérinaire incombent à celle-ci, à ses frais.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la campagne de stérilisation des chats errants avec le Syndicat Mixte de la Fourrière pour l'année 2023.

La campagne de stérilisation est prévue sur le territoire communal du 6 au 10 mars 2023 inclus.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- **RECONDUIRE** la campagne de stérilisation des chats errants en 2023,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Syndicat Mixte de la Fourrière.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 10/01/23

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

